

**12 mai 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 12 mai 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : La greffière Me Isabelle Francois, le directeur général, M. Bertrand Déry et la trésorière Mme Micheline Quilès

**2015-05-141 Adoption des procès-verbaux du 10, 14 et 21 avril 2015**

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 10, 14 et 21 avril 2015 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les procès-verbaux des séances du 10, 14 et 21 avril 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-142 Adoption des comptes selon les listes mensuelles**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 44 339 à 44 399 pour un montant de 580 727,11 \$

Comptes payables :

Chèques 44 400 à 44 499 pour un montant de 152 301,24 \$

Comptes recevables :

Comptes 5FD000051 à 5FD000069 pour un montant de 21 644,22 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 mai 2015

**2015-05-143 Dépôt de documents**

**Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'année 2014**

La trésorière, Mme Micheline Quilès, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2014, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L. R. Q. C-19).

**2015-05-144 Dépôt de documents**

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé les propositions suivantes :

- Contrat avec Productions Hugues Pomerleau inc. pour le spectacle du Famous Live Band qui se tiendra sur la scène mobile extérieure le 11 juillet 2015 au montant de 7 500 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit au contrat 14443 daté du 7 avril 2015;
- Contrat avec Productions Pelletier pour le spectacle d'Andie Duquette qui se tiendra le 13 juin 2015 au montant de de 4 500 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans le contrat daté du 7 avril 2015.

**2015-05-145 Démission de Lyne Jacques du poste de commis à la taxation**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'entériner la démission de Madame Lyne Jacques qui occupait le poste de commis à la taxation de la Ville de Saint-Césaire, démission en vigueur à compter du 7 avril 2015 tel que précisé dans la lettre de démission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le point 9 de l'ordre du jour a été reporté à une séance ultérieure.*

**2015-05-146 Adhésion au Comité régional de l'environnement de la Montérégie**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'adhérer au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie en tant qu'organisme partenaire municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 mai 2015

**2015-05-147 Taxe fédérale d'accise sur l'essence – Modification des priorités d'investissements pour les travaux admissibles**

**Considérant que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Considérant que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 mai 2015

**2015-05-148 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire - États financiers pour l'exercice au 31 décembre 2014 / Approbation**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'accepter les états financiers de l'année 2014 de l'Office municipal de l'Habitation de Saint-Césaire dont le déficit est de 65 053 \$, assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-149 Cercle des Jeunes ruraux de Rouville / Demande de soutien financier**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'appuyer le Cercle des Jeunes ruraux de Rouville, organisme à but non lucratif, en versant une somme de 100 \$ pour la production d'une affiche publicitaire diffusée lors des divers événements annuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-150 Société d'assurance automobile du Québec / Avenant au contrat de service - Modification des heures du point de service de la rue Saint-Paul – Autorisation de signature**

**Considérant qu'un** avenant doit être produit pour autoriser la modification des heures d'ouverture du point de service de la SAAQ situé au 1220, avenue Saint-Paul suite à la demande de la Ville de Saint-Césaire;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser monsieur Bertrand Déry, directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents produits par la Société d'assurance automobile du Québec pour donner effet à la modification des heures d'ouverture du point de service du 1220, avenue Saint-Paul pour lequel la Ville de Saint-Césaire est mandataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12 mai 2015**

**2015-05-151 Entente intermunicipale en matière de communication pour les services incendie**

**Considérant que** le maintien d'un système de communication adéquat, compatible et uniforme pour l'ensemble des pompiers sur le territoire de la MRC de Rouville est prescrit à l'action 26 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant que** le projet de nouvelle entente soumis a pour objet d'améliorer l'efficacité des communications incendie et d'établir les coûts et la quote-part des parties dans l'acquisition et la gestion d'un nouveau système de communication où la MRC de Rouville agit en tant que gestionnaire de ce système;

**Considérant** l'article 468 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19);

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'accepter l'entente intermunicipale en matière de communication incendie adoptée par la MRC de Rouville lors de sa séance du 4 mars 2015;

**Il est également résolu que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-152 Entente intermunicipale en matière de protection contre l'incendie entre Saint-Damase et Saint-Césaire**

**Considérant** le projet d'entente intermunicipale d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies entre la municipalité de Saint-Damase et la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** la recommandation du directeur du service sécurité incendie monsieur Étienne Chassé;

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'autoriser la signature de l'entente mutuelle d'entraide pour la protection contre les incendies avec la municipalité de Saint-Damase.

**Il est également résolu que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 mai 2015

**2015-05-153 Reconnaissance du véhicule d'urgence du directeur du Service sécurité incendie aux fins de la Société de l'assurance automobile (SAAQ)**

**Considérant que** le directeur du Service sécurité incendie, monsieur Étienne Chassé demande la reconnaissance de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence aux fins de Règlement sur les véhicules d'urgence (C-24.2, r.49);

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**En conséquence :**

**Et résolu** d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel du directeur du Service incendie monsieur Étienne Chassé comme véhicule d'urgence pour se rendre sur les lieux d'un incendie dans le cadre de ses fonctions de directeur du Service sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-154 Achat de compteurs d'eau / Autorisation**

**Considérant** la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des travaux publics;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'acquisition de compteurs d'eau auprès de la compagnie Les Compteurs Lecompte de Saint-Hyacinthe pour un montant de 4 260,88 \$ plus les taxes applicables et transport en sus, le tout tel qu'il appert des prix soumis en date du 21 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-155 Embauche au poste de journalier 2 au Service des travaux publics**

**Considérant que** l'affichage du poste de journalier 2 au Service des Travaux publics a été effectué sur les babillards des différents services municipaux;

**Considérant** le profil des qualifications exigées pour ce poste;

Après examen et analyse des candidatures soumises par le directeur général;

**12 mai 2015**

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de monsieur Philippe Rioux au poste de journalier 2 au service des Travaux publics.

La rémunération associée à ce poste col bleu permanent est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 6 échelon 3 comprend une période de probation de 6 mois débutant le 12 mai 2015. L'embauche à ce poste est conditionnelle à des examens médicaux préembauche satisfaisants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-156 Désignation d'un agent valideur dans le système SOMAE (Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux)**

**Considérant** la mise en œuvre du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAE) (Q-2, r.34.1);

**Considérant que** le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées est conservé par la mise en œuvre du ROMAE;

**Considérant que** la municipalité doit mandater un agent valideur pour le système de suivi des ouvrages municipaux des eaux usées;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de désigner madame Mélanie Paquin à titre d'agent valideur dans le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-157 Achat d'un ordinateur portable pour le directeur des Travaux publics (remplacement d'équipement) / Autorisation**

**Considérant** la recommandation de monsieur Mario Dufresne, directeur du Service des Travaux publics;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**12 mai 2015**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable de marque Lenovo Edge 540 auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire pour un montant de 1274,10 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 20 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-158 Demande de dérogation mineure présentée par madame Huguette Paquette relativement à la propriété du 140, rang Haut-de-la-Rivière Nord (lot 1 593 239) / Acceptation**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure déposée par Mme Huguette Paquette à l'égard d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 1 593 239 au 140 rang Haut de la Rivière Nord;

**Considérant que** la demande porte sur la norme d'implantation déterminant l'espace minimal requis en marge de recul latéral dans la zone 514 précisé au Règlement de zonage 92-2005;

**Considérant qu'en** vertu du Règlement de zonage 92-2005 la norme prescrite exige un minimum de 2 mètres et que l'implantation actuelle du bâtiment en marge latérale droite est de 1,39 mètre;

**Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant que** le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant qu'un** avis public a été publié dans l'édition du Journal de Chambly du 28 avril 2015;

**Considérant que** le CCU, lors de la séance du 30 avril 2015, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par madame Huguette Paquette à l'égard de la propriété du 140, rang Haut de la Rivière Nord (lot 1 593 239) et ainsi permettre une dérogation de 0,61 mètre sur la norme en vigueur, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**12 mai 2015**

**2015-05-159 Demande de dérogation mineure présentée par madame Marie-Pierre Bolduc relativement à la propriété du 113, rue Lebleu**

**Considérant que** la décision du conseil quant à la demande de dérogation mineure déposée par Mme Marie-Pier Bolduc, propriétaire, à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 1 593 109 au 113, rue Lebleu visant à permettre l'agrandissement d'une maison mobile avait été suspendue pour étude et reconsidération lors de la séance régulière du conseil du 14 avril dernier;

**Considérant qu'en** vertu du Règlement de zonage 92-2005, la norme maximale autorisée d'agrandissement est de 25 %;

**Considérant que** la demande du projet est de 17,1 mètres carrés et que le maximum autorisé par le règlement de zonage est de 15,66 mètres carrés;

**Considérant qu'aucune** norme quant au rapport entre l'espace bâti et la superficie de terrain n'est précisée à la grille des usages pour la zone 509;

**Considérant que** le conseil municipal, après évaluation des faits, considère que le refus de la demande occasionnerait un préjudice important à la requérante;

**Considérant que** l'acceptation de la demande n'occasionne aucun préjudice aux voisins;

**Considérant qu'un** avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 31 mars 2015;

**Considérant que** le CCU, lors de la séance du 31 mars 2015 ne recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que déposée;

**Considérant que** le conseil municipal a évalué les faits et les répercussions de cette demande pour la requérante;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'autoriser la dérogation mineure à l'égard de la propriété du 113, rue Lebleu située sur le lot 1 593 109 et ainsi d'autoriser un agrandissement de 17,1 mètres tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 mai 2015

**2015-05-160 Réfection de la toiture du Complexe sportif –phase 1 / Demande de changement no 4 et 5**

**Considérant** la recommandation de Pierre Leclerc, architecte chargé de projet, datée du 4 mai 2015;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser les directives de changement numéro 4 et 5 datées du 4 mai 2015 pour les travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif Desjardins pour une hausse de 759,86 \$ et 282,16 \$ plus les taxes applicables pour chacune de ces directives.

**Il est de plus résolu** d'autoriser M. Bertrand Déry, directeur général, à signer la directive de changement pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-161 Réparation au sauna du Complexe sportif / Autorisation**

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des Loisirs, monsieur Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder au remplacement de l'appareil de chauffage du sauna du Complexe sportif auprès de Home Saunas Since 1974 inc. de Waterloo, Ontario pour un montant de 1 756 \$ plus les taxes applicables et le transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-162 Règlement numéro 235 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**12 mai 2015**

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que** le règlement intitulé « Règlement numéro 235 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-163 Règlement numéro 236 modifiant le règlement numéro 138 sur l'utilisation extérieure de l'eau**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** le règlement intitulé « Règlement numéro 236 modifiant le règlement numéro 138 sur l'utilisation extérieure de l'eau » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-164 Règlement numéro 237 modifiant le règlement numéro 136 sur les nuisances**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**12 mai 2015**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu que** le règlement intitulé « Règlement numéro 237 modifiant le règlement numéro 136 sur les nuisances » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-165 Règlement numéro 238 modifiant le règlement numéro 152 concernant la circulation et le stationnement**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu que** le règlement intitulé « Règlement numéro 238 modifiant le règlement numéro 152 concernant la circulation et le stationnement » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Denis Chagnon déclare un intérêt pour les points suivants en raison d'un lieu familial et se retire.*

*Nouveau quorum.*

**2015-05-166 Avis de motion afin de modifier le *Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne les limites des zones 210 et 115**

Avis de motion est donné par Jacques Auger conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement afin de modifier le *Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne les limites des zones 210 et 115.

12 mai 2015

**2015-05-167 Premier projet de règlement numéro 92-2005-54 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne les limites des zones 210 et 215**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que** le premier projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-54* modifiant le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne les limites des zones 210 et 115 soit et est adopté, tel que présenté.

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, soit fixée au 9 juin 2015 à 19 h 30 en la Salle du conseil, de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Denis Chagnon réintègre la séance.*

**2015-05-168 Avis de motion afin de modifier le *Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne le contenu de la grille des usages principaux et des normes pour la zone 202**

Avis de motion est donné par Jacques Auger conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement afin de modifier le *Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne le contenu de la grille des usages principaux et des normes pour la zone 202.

**2015-05-169 Premier projet de règlement numéro 92-2005-55 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes de la zone 202 (Annexe A)**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu que** le premier projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-55* afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes de la zone 202 (Annexe A) soit et est adopté, tel que présenté.

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, soit fixée au 9 juin 2015 à 19 h 30 en la Salle du conseil, de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 mai 2015

**2015-05-170 Tournoi de pêche familial des Chevaliers de Colomb / Utilisation du quai de la rue Union**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'accorder la permission, à l'organisation des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire, d'utiliser le quai de l'avenue de l'Union le samedi 20 juin 2015 de 6 h à 22 h pour la tenue du Tournoi de pêche familial et sur présentation d'une preuve de couverture d'assurance responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-171 Correction du numéro de lot relatif à l'acquisition de la rue Larose – Phase 3 / Résolution 2014-11-332**

**Considérant que** le numéro de cadastre du lot de la rue à être acquise a été modifié;

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de préciser que le numéro de lot de la rue Larose phase 3 faisant l'objet d'une acquisition par la Ville est le lot 5 599 166.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-05-172 La Marche pour l'Alzheimer - Défi des maires du 31 mai 2015 / Demande de soutien**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de verser une somme de 500 \$ à titre de contribution à l'événement de la Marche pour l'Alzheimer / Défi des maires organisé par la Société Alzheimer Haut-Richelieu qui se tiendra le 31 mai 2015 au parc Jean-Paul Beaulieu de Saint-Jean-sur-Richelieu. Les sommes seront prélevées à même les profits de l'omnium de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 mai 2015

**2015-05-173 Mandat à Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec pour les examens médicaux des pompiers volontaires**

**Considérant** qu'en vertu du Règlement numéro 225 sur l'organisation du Service sécurité incendie, l'article 6 prévoit que pour être éligible à exercer comme pompier et demeurer membre du service, tout candidat doit être jugé apte physiquement à exercer le métier de pompier à la suite d'un examen médical;

**Il est proposé par** : Jacques Auger

**Et résolu** de mandater la Clinique de Médecine Industrielle et Préventive du Québec pour faire passer les examens médicaux selon le protocole III des travaux lourds auprès des pompiers volontaires du Service sécurité incendie ou pour tout candidat susceptible d'être embauché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-05-144, 2015-05-146, 2015-05-148, 2015-05-149, 2015-05-151,  
2015-05-154, 2015-05-155, 2015-05-157, 2015-05-160, 2015-05-161,  
2015-05-162, 2015-05-172, 2015-05-173.

---

Micheline Quilès  
Trésorière